Propositions pour les D.O.M.



Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion.

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Conception et diffusion
Secrétariat national à la Communication
du Parti Socialiste
10, rue de Solferino, Paris 75007
Tél. : (1) 45-56-77-00
Imprimerie L'Avenir Graphique - Paris/Torcy



Martinique : arrivée de François Mitterrand à Fort-de-France

Sommaire

Les DOM :
priorité nationale
pour les Socialistes
p. 6

Décentralisation :
poursuivre la révolution tranquille
p. 8

Acte Unique Européen : plus forts en 1992
p. 10

Économie :
vivre des ressources locales
p. 11

Économie :
Agriculture
p. 12

Économie :
Industrie et commerce
p. 13

Économie :
Tourisme et communication
p.14

L'égalité dans tous les domaines
p. 16

L'égalité :
Depuis l'école jusqu'à l'emploi
p. 17

L'égalité par la vie associative
p. 18

Coll. Fondation Jean Jaurès



Défendre la liberté, avancer vers l'égalité et étendre la fraternité : des objectifs toujours actuels. Ce sont les objectifs des Socialistes pour les départements d'outre-mer.

Les populations d'outre-mer, au même titre que les citoyens de la métropole, ont droit à ce que la France veille à leur assurer la justice, la dignité et la solidarité, dans le respect des différences.

Collection Socialistes

Les DOM : priorité nationale pour les Socialistes

L'ensemble des propositions du Parti Socialiste s'applique aux DOM.

Toutefois, la nature même des problèmes économiques, sociaux et culturels des départements et territoires d'outre-mer implique des analyses particulières.

Les contraintes subies y sont, en effet, différentes de celles de la métropole. Les identités y sont marquées et s'afffirment davantage dans leur environnement géographique naturel.

Par leur position géostratégique, les DOM jouent un rôle capital : la France reste une grande puissance dans le monde notamment grâce à ces points d'appui.

Mais le retard pris rend leur situation plus que jamais préoccupante. Ainsi, dans les DOM, le chômage atteint jusqu'à 37 % de la population active, touchant surtout les classes d'âge les plus jeunes.

Pour ces raisons, les Socialistes ont choisi de faire de l'Outre-Mer une priorité nationale. ■



Fondation Jean Jaurès



Collection Jean Jaurès

Décentralisation : poursuivre la révolution tranquille

Face aux défis de l'environnement international, face aux conséquences de l'Acte Unique Européen, rien ne sera possible sans un approfondissement de la décentralisation et de la régionalisation outre-mer.

Instaurées en 1982 par le gouvernement de gauche, ces réformes ont créé une nouvelle logique. **Les Socialistes ont voulu que les citoyens des DOM soient des acteurs responsables alors qu'ils étaient considérés jusqu'alors comme des spectateurs de leur propre destin.** Une révolution tranquille qui marquait le coup d'arrêt de la politique assimilationniste de la droite.

De l'avis de tous, ces réformes constituaient une nette avancée :

- les compétences des élus locaux se sont élargies ;
- des ressources nouvelles ont été allouées au département et à la région ;
- les tutelles administratives et financières se sont allégées ;
- des contrats de plan ont été mis en place. Leur contenu a fait l'objet d'une véritable concertation avec les élus et les représentants des DOM.

Mais, depuis le 16 mars 1986, le gouvernement de droite a tenté de revenir sur ces avancées. La loi-programme pour les DOM en est le symbole. Elle a dessaisi le pouvoir local au profit du pouvoir central. Par ses effets pervers, elle a aussi contribué à appauvrir les économies de l'outre-mer et à aggraver leur dépendance. ■



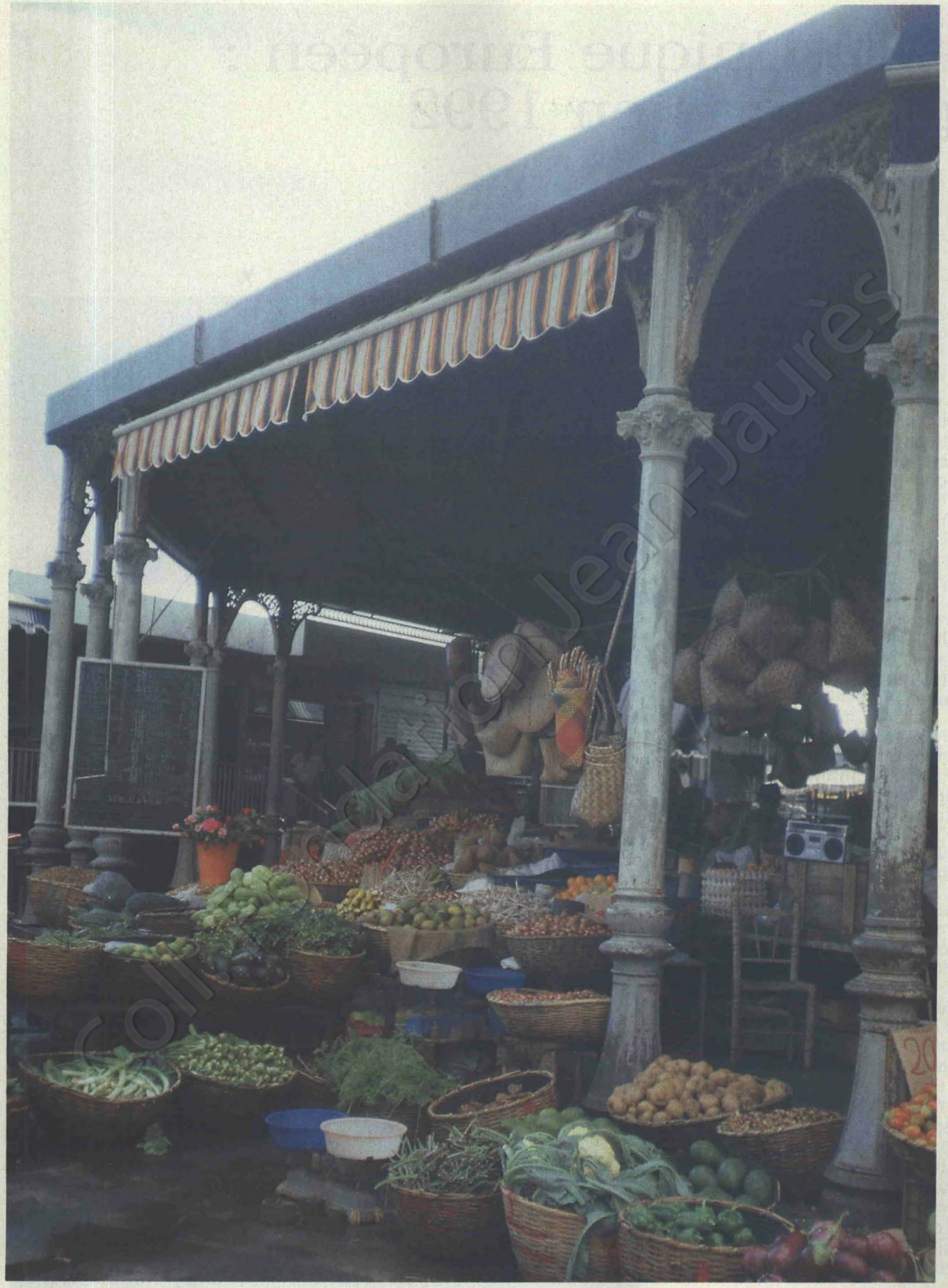

Collection Jean Jaurès

Acte Unique Européen : plus forts en 1992

L'autodéveloppement des DOM qu'a entraîné la décentralisation ne doit pas être stoppé. L'échéance de 1992, avec la disparition des barrières douanières, est proche. Pour que l'entrée de ces départements dans le Marché commun ne signifie pas la condamnation de toutes leurs entreprises et l'aggravation du chômage, des modalités spécifiques doivent être proposées.

Les Socialistes auront à mettre en place un plan de rattrapage et de consolidation du développement économique de l'outre-mer jusqu'en 1992.

Une série de mesures dérogatoires inspirées de celles proposées par la Commission des îles européennes et la Conférence des Régions périphériques et maritimes tenues à la Réunion, assurera la pérennité de ces efforts à partir de 1992.

Au moment où la Communauté s'apprête à officialiser la représentation des collectivités locales, **les Socialistes proposent une représentation regroupant les territoires ultramarins dépendant des États européens, afin de mieux préserver leurs intérêts communs.**

Il n'est pas question de marginaliser les départements d'outremer, mais de leur permettre, par des mesures conformes aux lois françaises et communautaires, de renforcer leur tissu économique et commercial, avant qu'ils ne soient exposés à la concurrence européenne et internationale. ■

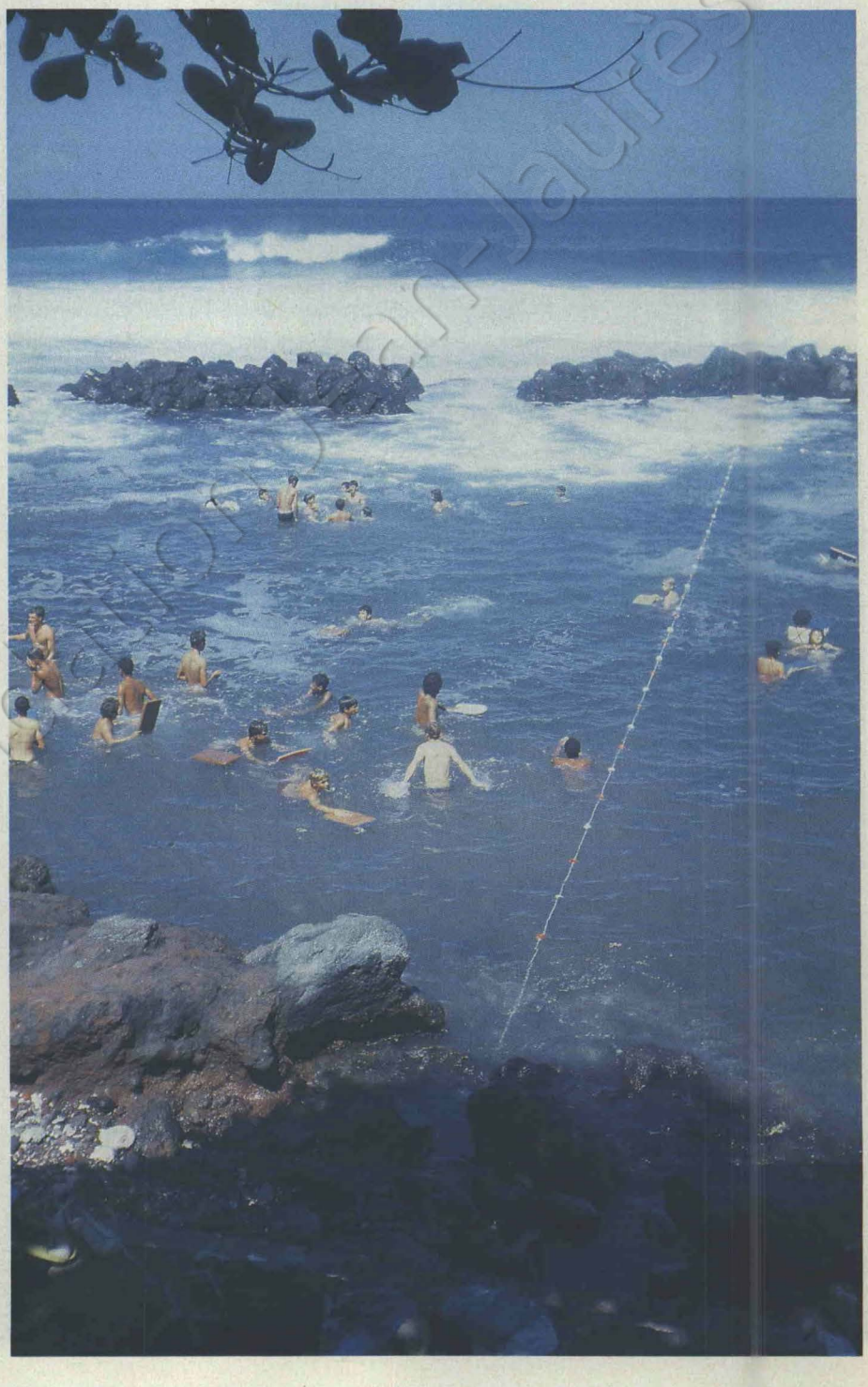

Fondation Jean Jaurès

Économie : vivre des ressources locales

En matière économique, les départements et territoires d'outre-mer vivent actuellement sous perfusion. La consommation et le niveau de vie des habitants sont essentiellement tributaires de l'extérieur, des transferts sociaux et du système de l'import-export.

Le secteur tertiaire est hypertrophié par rapport aux secteurs primaire et secondaire que délaissent les jeunes. Les différentes activités économiques fonctionnent sans relations entre elles (par exemple : la distribution et la production, le tourisme et l'artisanat, les technologies de pointe et l'industrie). Les consommateurs préfèrent encore trop souvent les produits venus de l'extérieur aux produits locaux. Les liaisons aériennes et maritimes restent trop onéreuses et offrent peu de débouchés vers les pays voisins dans le cadre de l'exportation ou même de la fourniture de matières premières.

Les richesses locales méritent d'être plus complètement exploitées afin de tendre vers l'autosuffisance.

Il n'y a pas de fatalité de l'échec outre-mer. Le potentiel humain et la situation géographique des DOM doivent leur permettre d'atteindre un niveau de développement économique suffisant pour équilibrer leur balance commerciale.

Mais il faut que tous les acteurs économiques se sentent concernés :

- l'État, dont la présence se traduira par les contrats de plan État-Région ;



Fondation Jean Jaurès



- les élus locaux, qui devront chercher en permanence la concertation avec les autres acteurs économiques dans l'élaboration des projets de développement et de formation ;
- les entrepreneurs, au travers de leurs investissements et des échanges qu'ils créeront entre eux et avec les salariés ;
- les travailleurs, en privilégiant une attitude responsable face aux réalités économiques ;
- les jeunes, en recherchant avec leurs formateurs les orientations techniques et commerciales porteuses d'emploi.

Outre-mer, plus que partout ailleurs, une véritable politique contractuelle doit être mise en place. Les lois Auroux pourraient en fournir le cadre.

Agriculture : vers la reconnaissance

L'agriculture constitue un lien entre les générations, entre la tradition et la novation. Elle est aussi le premier vecteur d'une diminution de la dépendance extérieure.

Son évolution suppose une poursuite de la diversification afin de réduire les risques inhérents aux monocultures traditionnelles, une réforme foncière et agraire, une modernisation et une adaptation des outils de production et surtout un soutien aux expériences coopératives et aux sociétés d'économie mixte par le biais financier, technique et de la commercialisation des produits.

Mais, victime des risques naturels et du désintérêt de la population jeune, l'agriculture des DOM subit également le handicap d'une législation européenne encore défavorable aux produits tropicaux. Les appellations n'établissent pas clairement l'origine de certaines productions locales (vanille, banane, rhum...) et les laissent désavantagées par rapport à des denrées

moins coûteuses en provenance des pays occidentaux et des régions ACP qui bénéficient de la préférence communautaire.

De même, les exportations se heurtent, outre la concurrence des États producteurs voisins, au montant élevé des frais d'acheminement qui se répercute très sensiblement sur les prix de vente.

La résolution par l'Europe des Douze des problèmes ultramarins pourrait donc se traduire par une restructuration du secteur de ses filières de commercialisation et de transformation et l'application de certaines mesures dérogatoires nécessaires :

- prise en charge par la CEE des frais de transport des produits agricoles au-delà des mers, pour réduire le déséquilibre vis-à-vis de la production des pays méditerranéens et des pays ACP. Cette mesure doit être également proposée pour les « intrants » nécessaires aux cultures et à l'élevage ;
- intégration de tous les produits des DOM dans la politique agricole commune ;
- aides à la diversification et à l'exportation vers les marchés étrangers.

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, il faudra poursuivre les programmes concertés de développement et :

- promouvoir la recherche ;
- renforcer et implanter de nouvelles structures de traitement, transformation et commercialisation des produits de la mer ;
- défendre en toute occasion les droits vitaux des pêcheurs des DOM sur leurs zones de pêche autorisées.

Industrie et commerce : des exigences et des ambitions

Nécessaire au développement économique des DOM, l'industrialisation doit s'accroître en tenant compte des dimensions de ces territoires et de leurs moyens et marchés spécifiques. Les PME et PMI seront donc les vecteurs principaux du développement économique outre-mer.

Autres types de structures adaptées au contexte ultramarin, les Sociétés d'Économie mixte ont déjà donné de bons résultats. un effort doit être fait pour accroître leur nombre et leurs possibilités.

Parce qu'elle est tributaire de la compétitivité et des transports, l'industrie de l'outre-mer pourrait être favorisée par des mesures portant sur :

- le concours des centres de haute technologie qui y sont implantés (CEP, CNES) sur le plan de la recherche et de la coopération ;
- les incitations fiscales à l'investissement aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales ;
- la mise en commun des moyens de production, des circuits d'approvisionnement et de commercialisation entre entreprises.

D'autres propositions concernent également le commerce :

- le développement des relations aériennes, entre les différents départements et territoires, et avec les régions voisines notamment ;

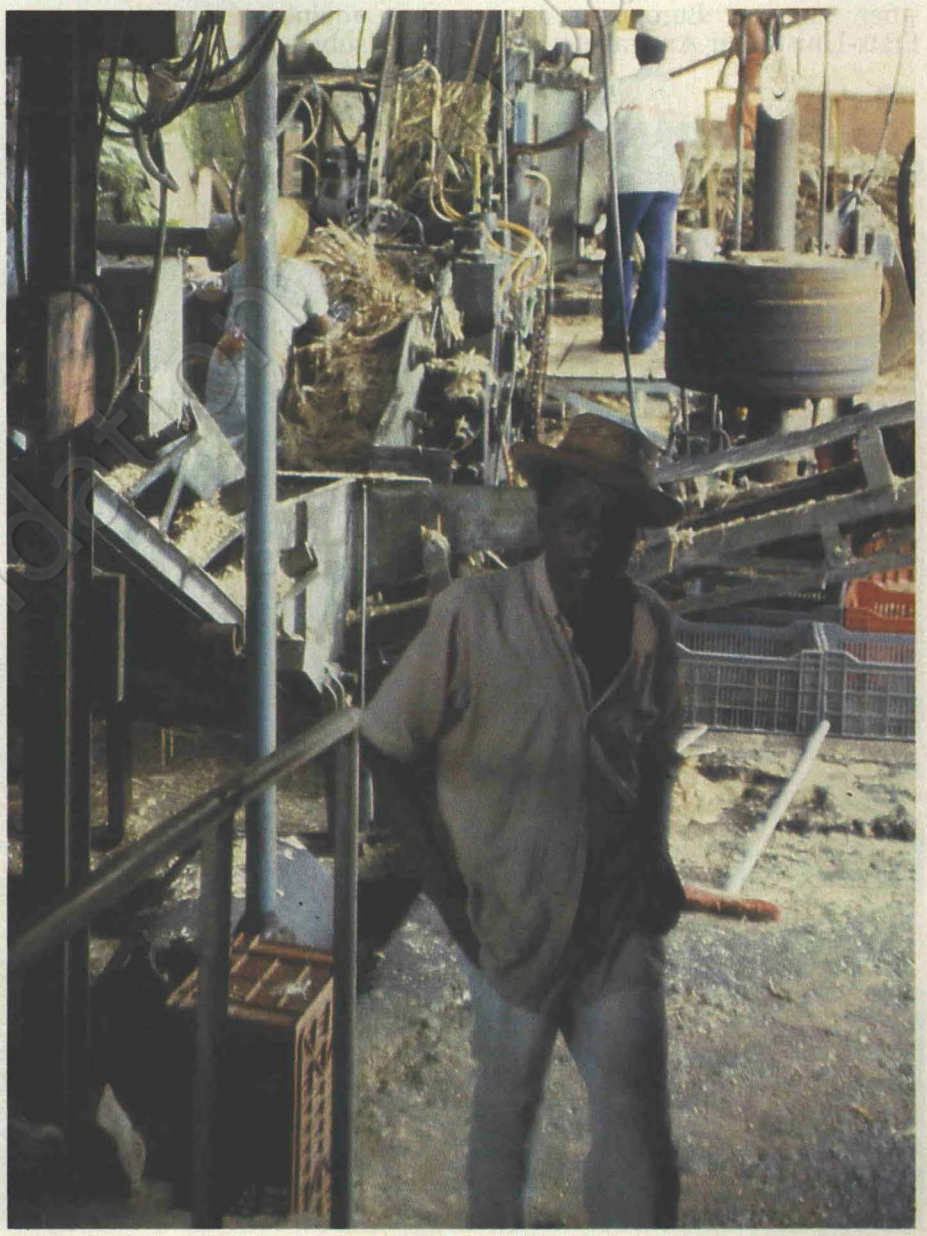

• l'accès des entreprises locales à la publicité, à égalité avec les importateurs, par des exonérations de TVA.

Tourisme et communication : ne plus subir, mais choisir et participer

Activité déjà importante outre-mer, le tourisme offre encore bien des possibilités d'expansion. Sa promotion doit s'intensifier tant en Europe qu'aux États-Unis et en Australie.

Et, plus qu'aujourd'hui, il doit s'adresser aux originaires des DOM résidant tant sur place que dans l'Hexagone. Le tourisme social, notamment, doit se développer afin de répondre à l'attente des visiteurs amenés par la baisse des tarifs aériens.

Mieux intégrées à l'économie, gérées par les entrepreneurs locaux, les structures touristiques doivent privilégier la consommation des produits et services régionaux, en matière d'artisanat, de loisirs et d'animation culturelle.

Enfin, il faut poursuivre la recherche d'un consensus avec les populations concernées sur les finalités et les moyens d'une politique touristique, afin qu'elle soit voulue et acceptée et non plus subie.

La même volonté s'applique au domaine de la communication. Le pluralisme doit être instauré pour mieux prendre en compte la participation et le besoin qu'a la population d'une information fiable.

Ce principe du pluralisme est tout particulièrement valable pour la société de radiotélévision RFO qui doit, étant en situation de quasi-monopole dans les DOM, proposer des programmes plus proches des intérêts des auditeurs et téléspectateurs, en dehors de tout esprit partisan.

C'est également là l'une des conditions du rayonnement de la culture française dans les régions environnantes. ■





L'égalité dans tous les domaines

« L'égalité est dans tous nos textes, elle figure sur les frontons des bâtiments publics... N'a-t-on pas encore, dans bien des domaines, un effort historique à faire pour que l'égalité soit vécue et ressentie au fond même de notre peuple, en conquérant pas à pas cette égalité nécessaire, forcément assortie d'une liberté plus grande. » (François Mitterrand - 8 février 1988 - Ile de la Réunion).

Les Français d'outre-mer doivent bénéficier des mêmes droits que les autres Français. Si leurs différences doivent être reconnues et respectées, elles ne peuvent, en aucune mesure, justifier les inéquités en matière sociale, professionnelle et culturelle.

L'égalité sociale

Actuellement les prestations sociales versées aux ménages dans les DOM équivalent à peine à la moitié de celles versées en métropole. Pourtant, le taux de cotisations y est identique et le SMIC inférieur.

Il n'est donc pas question d'une adaptation ou d'une proratisation ainsi que l'entend la droite par la notion de parité sociale globale, mais bien d'égalité des droits et de justice sociale.

Afin de ne pas malmener l'économie des DOM, des mesures progressives doivent être appliquées.

L'utilisation de la masse financière qui sera débloquée sera confiée aux régions. L'État ne

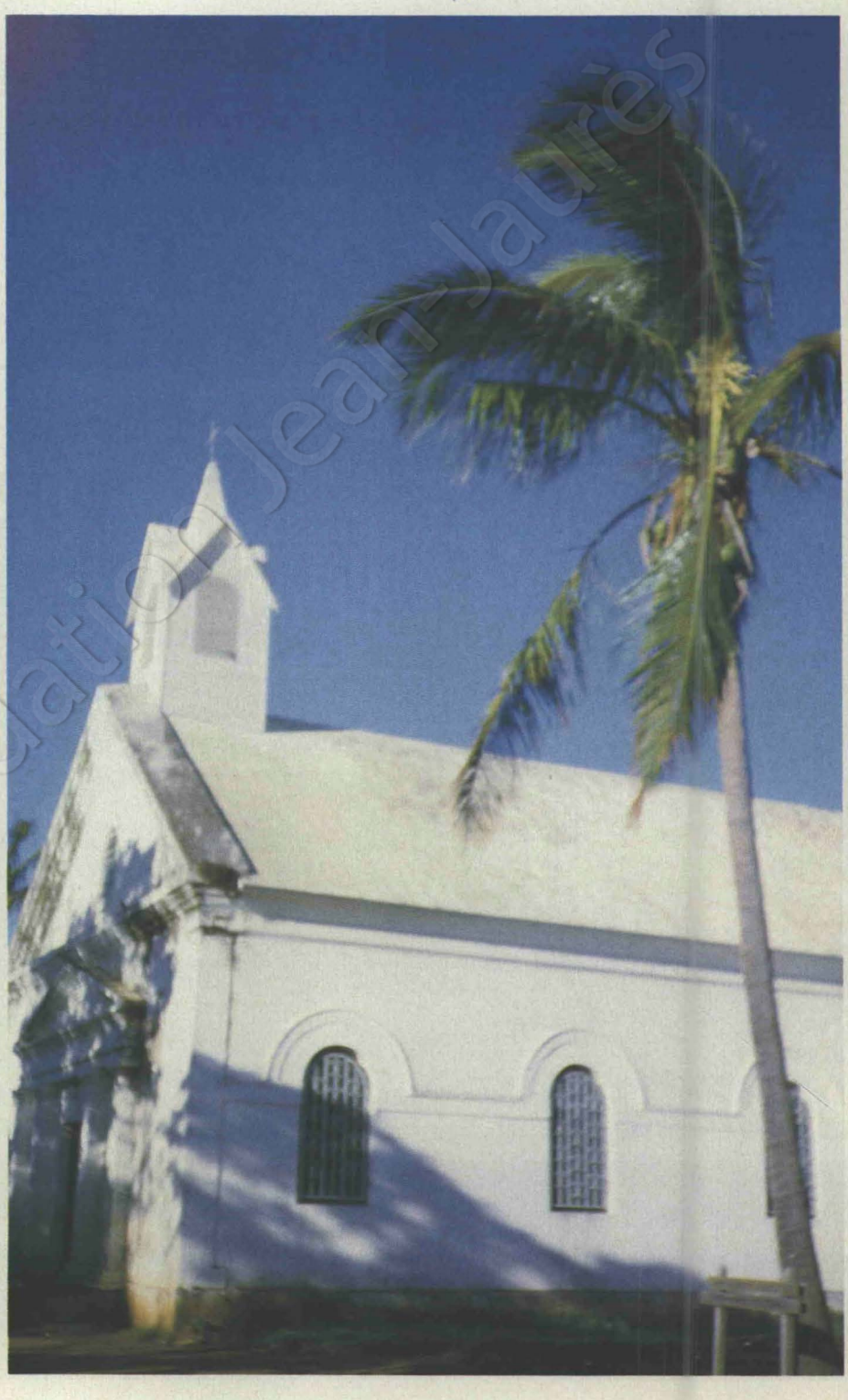

Fondation Jean Jaurès

doit pas se substituer à celles-ci pour la définition des priorités (formation, incitation à la création d'entreprises, aide aux plus démunis, construction d'écoles, soutien aux cantines scolaires, etc.).

Le logement social et très social fait l'objet d'une demande considérable que la loi-programme adoptée par la droite, véritable leurre, n'a pas résorbée contrairement aux promesses faites. Il a toujours été clair pour les Socialistes que la défiscalisation ne pourrait pas profiter au logement social et cette expérience l'a confirmé.

Les élus locaux sont conscients de la priorité existant en matière de logement. Ils pourront ainsi en susciter la construction et l'aménagement dans des proportions accrues.

L'égalité depuis l'école jusqu'à l'emploi

En matière d'éducation, se font cruellement ressentir le manque de postes d'enseignants et l'inadaptation des programmes face aux spécificités culturelles des départements et territoires d'outre-mer. Le taux d'illettrisme y dépasse toujours la moyenne nationale et est accentué, en Guyane par exemple, par l'arrivée de réfugiés.

L'objectif des Socialistes est de prendre en compte, dans ce domaine capital pour l'avenir de l'outre-mer, à la fois la nécessité de corriger le retard accumulé par rapport à la métropole et celle de préparer le défi européen de demain.

Outre-mer, les enfants sont handicapés, lors de leur entrée à l'école, par l'indifférence du système éducatif français aux dialectes locaux. Afin de lui éviter de nombreux blocages, la langue maternelle de l'élève devrait être reconnue dès le début de sa scolarisation.

Compte tenu du très haut niveau des athlètes originaires d'outre-mer au sein du sport français, il faut poursuivre, dans les DOM, l'implantation de sections « sport-études » afin d'offrir aux jeunes de meilleures possibilités d'accès à un entraînement intensif de qualité.

Les insuffisances en matière de formation professionnelle constituent, avec la faiblesse des secteurs productifs, les causes essentielles du chômage qui sévit outre-mer. La solution ne peut être éternellement recherchée au travers de l'émigration — même si celle-ci demeure, en raison de phénomènes démographiques particuliers à un département comme la Réunion, provisoirement nécessaire. **Les filières de formation sur place demandent à être élargies et mieux adaptées aux créneaux d'emploi,** et des classes préparatoires aux grandes écoles techniques et commerciales doivent être ouvertes.

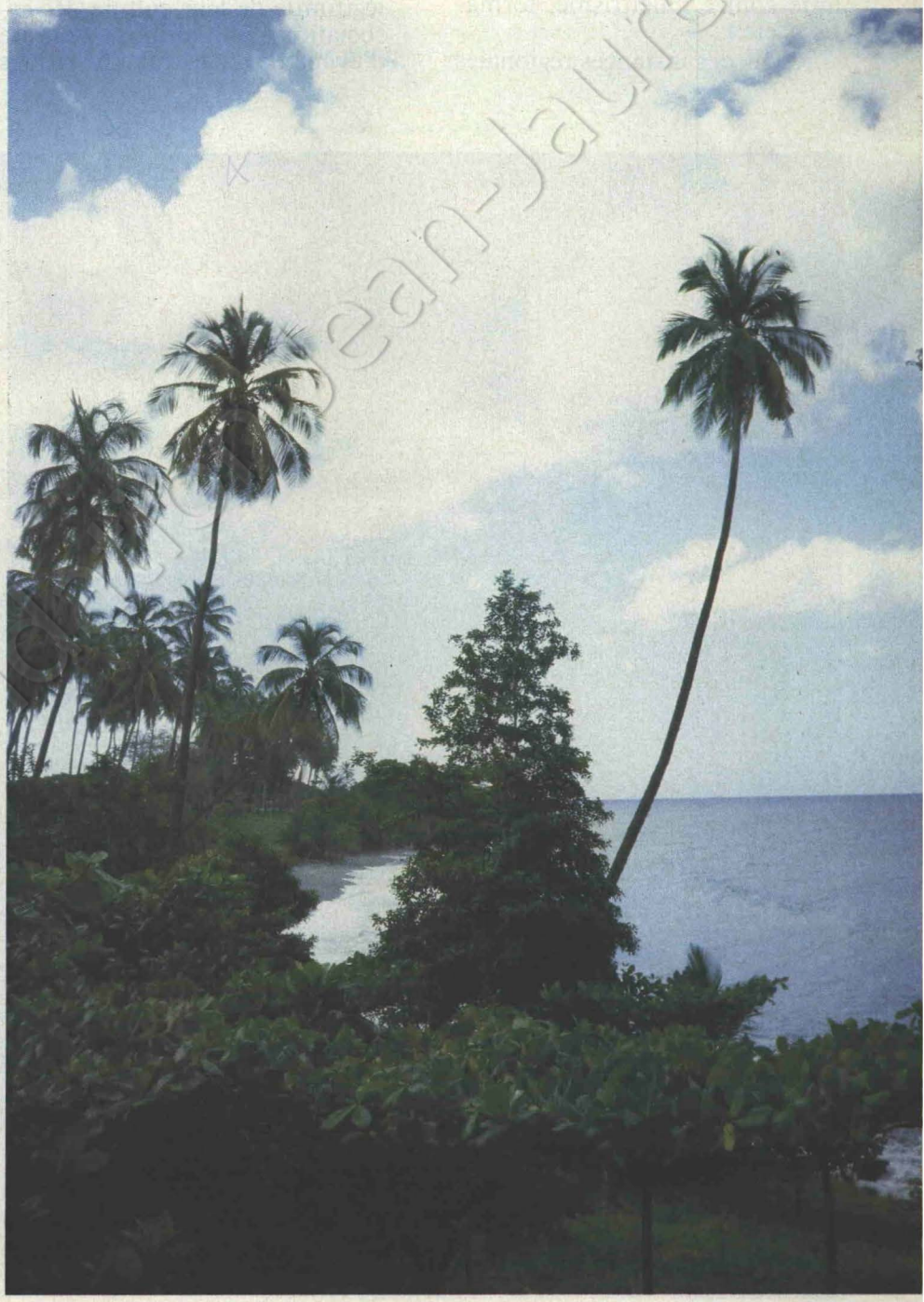

Fondation Jean-Jaurès

L'égalité par la vie associative

Une attention particulière devra être apportée à l'économie sociale. Les associations d'intérêt général seront encouragées, à la fois à cause de la nécessité de leur action et parce qu'elles sont porteuses d'emplois dans le secteur des services non marchands (crèches, action médico-sociale, lutte contre l'illettrisme, formation, etc.).

Relais des instances régionales sur le terrain, leur développement impliquerait une participation active de la population à la résolution de ses propres problèmes sociaux.

De même, **la politique culturelle impulsée par les conseils régionaux est matérialisée par les activités des associations.** C'est pendant la période de 1981 à 1986 qu'a réellement émergé, tant dans les DOM, dans l'Hexagone qu'à l'étranger, l'expression culturelle des populations d'outre-mer. Dotées de moyens plus importants et convaincues de la légitimité de leur culture, les associations ont proposé nombre d'événements et manifestations qui ont permis à beaucoup d'artistes de se faire connaître.

Des résultats probants dûs aux conventions signées entre l'État et les Régions et aux réalisations du « Fonds pour la promotion des cultures d'outre-mer » que gérait l'Office national de diffusion artistique.

Il faut donc rétablir de telles mesures pour réveiller l'intérêt du public international pour la production artistique et culturelle des DOM, et constamment promouvoir l'une des composantes les plus riches et les plus méconnues de la culture française. ■



Coll. Fondation Jean-Jaurès

Guadeloupe: François Mitterrand à Pointe-à-Pitre



Cette brochure a été réalisée par Robert Le Foll, délégué national du Parti Socialiste pour les DOM-TOM, avec le concours de la commission nationale DOM-TOM, des fédérations et sections du PS dans les DOM-TOM et des élus socialistes d'outre-mer.

LE 24 AVRIL ET LE 8 MAI
L'OUTRE-MER
AVEC FRANÇOIS MITTERRAND



Fondation Jean-Jaurès